

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2021 À 18 h 30 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 25 janvier 2021 à 18 h 30, **en vidéoconférence**, sont présents les conseillers(ères) : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Christine Lafrance et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

1.
Ouverture de la séance extraordinaire à 18 h 30.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2021-01-017 2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3,156,000.00 \$ qui sera réalisé le 9 février 2021;
4. Soumissions pour l'émission d'obligations;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-01-018 3. **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3,156,00.00 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 9 FÉVRIER 2021 :**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Ascot Corner souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 156 000 \$ qui sera réalisé le 9 février 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
601	709 900 \$
645	231 100 \$
646	452 100 \$
646	540 900 \$
647	405 491 \$
647	372 509 \$
670	444 000 \$

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi

sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 601, 645, 646, 647 et 670, la Municipalité d'Ascot Corner souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 9 février 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 février et le 9 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

**CAISSE DES JARDINS DES DEUX-RIVIÈRES DE SHERBROOKE
1261, RUE KING EST
SHERBROOKE (QUÉBEC) J1G 1E7**

QUE les obligations soient signées par la mairesse et le secrétaire-trésorier. La Municipalité d'Ascot Corner, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QU' en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 601, 645, 646, 647 et 670 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 février 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-01-019 4. **SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS :**

Date d'ouverture	25 janvier 2021	Nombre de soumissions	3
Heure d'ouverture	11 h.	Échéance moyenne	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture	Ministère des finances du Québec	Date d'émission	9 février 2021
Montant : 3 156 000 \$			

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 601, 645, 646, 647 et 670, la Municipalité d'Ascot Corner souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 9 février 2021, au montant de 3 156 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

148 000 \$	0,50000 %	2022
150 000 \$	0,60000 %	2023
152 000 \$	0,70000 %	2024
154 000 \$	0,80000 %	2025
2 552 000 \$	0,95000 %	2026

Prix : 98,88600 Coût réel : 1,17712 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

148 000 \$	0,45000 %	2022
150 000 \$	0,55000 %	2023
152 000 \$	0,65000 %	2024
154 000 \$	0,75000 %	2025
2 552 000 \$	0,90000 %	2026

Prix : 98,66400 Coût réel : 1,17773 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

148 000 \$	0,45000 %	2022
150 000 \$	0,55000 %	2023
152 000 \$	0,70000 %	2024
154 000 \$	0,80000 %	2025
2 552 000 \$	1,00000 %	2026

Prix : 98,77094 Coût réel : 1,24686 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard, **ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 156 000 \$ de la Municipalité d'Ascot Corner soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater *Service de dépôt et de compensation CDS inc.* (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE la mairesse et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.
PÉRIODE QUESTIONS
Aucune.

2021-01-020 6. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 18 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

JONATHAN PICHÉ
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE



